



Conseil municipal du 3 juin 2016 « essentiel »

● CA 2015 et BP 2016 « Belote et Rebelote »

Que dit la loi : la fiche de notification de la dotation forfaitaire des communes doit être communiquée, en février... afin de permettre aux municipalités de voter leur budget au 31 mars.... mais depuis deux ans avec la contribution des communes au redressement des finances publiques (en clair on nous pompe notre argent), ces dates ne sont plus d'actualité. Cette année, nous avons été prévenus le 8 avril de nos notifications, pour un budget qui devait se trouver en Préfecture le 14 avril.

Pour rester dans les clous, nous avons délibéré le vendredi 8 en soirée. Le lundi 11 avril nous avons enregistré le Budget en informatique. Une anomalie dans le tirage des pages informatiques s'est produite indépendamment de notre volonté... Le système JVS Mairie a eu une panne, l'édition du budget ne s'est pas faite correctement. La Préfecture se plaint que certaines pages devaient être présentées à l'italienne. Notamment les amortissements.

Nous avons sollicité l'intervention d'un technicien et ensuite nous avons renvoyé le 20 avril nos budgets conformes.

Dans un courrier du 18 mai, le Préfet nous informe qu'il a bien reçu le BP rectifié, mais, il nous fait remarquer, que nous ne l'avons pas représenté au Conseil pour en délibérer, une nouvelle fois. Pour le conseil les chiffres sont les mêmes, identique à la première séance / Rebelote.

● Toujours le 16 mai, nous avons reçu :

La Contribution de la commune au redressement des finances publiques de la France Prélèvement -7 783€.

● Rectification du taux de la taxe N.B

La demande émane de la DDIGF (Direction des Impôts), nous demandons de revoir le taux du foncier non -Bâti.

Nous n'avons pas respecté la règle du lien nous avons proposé 38% et le lien est de 37,52%... soit en financement de + 62€.

Le conseil a donc à nouveau voté 37,50%, pour rester dans les clous.

Le lien, est un coefficient de variation proportionnelle révisable chaque année... Ce qui ne change rien au BP 2016 pour les recettes, car nous n'incluons jamais le coefficient de variation sur l'immobilier voté par les députés. Pour 2016 + 1%.

● Convention avec l'association « ELJ »

L'association Errouville-la-Joie, va créer une nouvelle activité : « Les jardins partagés ».

Pour la circonstance, la municipalité met à leur disposition une parcelle de terrain située sous la STEP, dans la descente de la vallée de la Crusnes.

● Charges du périscolaire 2015...

Comme chaque année nous établissons le montant des charges du périscolaire.

Une situation particulière puisque, la CCPA, n'admet pas le contrat qui avait été établi par la CAF. C'est vrai ! C'est également contraignant pour nous. Un contrat fixe révisable tous les X années serait beaucoup plus simple.

L'utilisation des locaux comprend :

- l'école du préau pour la garderie,
- la cuisine de la salle polyvalente,
- les WC et lavabos.

Dans le détail, c'est :

- le ménage, l'assurance, le gaz, l'EDF, l'eau
- produits d'entretien, divers.

Pour un montant total de 6 855,14€.

Rappel des charges de 2014 : 5 257,21€.

- Le conseil a également voté une motion pour un meilleur cadencement des TER, dans le Pays-haut... et regrette le choix de la SNCF. M. le maire d'Audun-le-Roman nous informe de la suppression de ligne Longwy-Thionville, provisoirement pour des raisons de manque de conducteurs....

La suppression de la relation Longwy/Thionville, qui ouvrait de larges possibilités de correspondances vers Metz/Nancy et surtout vers le Luxembourg est un frein indéniable à cette option de transport domicile/travail.

Le Conseil Municipal regrette le choix de la SNCF qui a privilégié les relations sur le sillon Mosellan et surtout le motif invoqué :

« Manque de conducteurs ».

- A compter de la rentrée de septembre, TED ne sera plus le transporteur du Bassin de Briey pour les transports scolaires.... La nouvelle carte FIL remplacera la carte TED. Les parents doivent s'inscrire sur le site www.st2b.fr, par téléphone au service ST2B 03 82 33 80 25. Adresse : ST2B* 15 rue du Temple* 54150 Briey

● Inscription des enfants à l'école Jules Ferry.

1^{ère} étape, venir s'inscrire en Mairie.

Pour entrer en Petite section pour l'année scolaire 2016/2017, ce sont les enfants nés en 2013. Une matinée découverte, est proposée par Mme Lieffroy, directrice de l'école, sur l'univers scolaire, ceci s'adresse aux parents accompagnés de leurs enfants.

* Deux choix, la semaine du 20 juin ou semaine du 27 juin. Ces visites, se font sur le temps d'accueil du matin de 8h20 à 8h45.

● Emploi saisonnier...complet pour 2016.

La municipalité chaque année prend deux emplois saisonniers pendant les vacances scolaires.

Il est nécessaire d'avoir 18 ans, car les contraintes des stagiaires à <18 ans, sont : ne peut monter sur un escabeau de plus de 2 marches, ne peut pas servir d'une perceuse, une débroussailluse, etc... Les candidatures se font par écrit en février.

● **Parcours en forêt avec un véhicule motorisé.**

Ce n'est pas parce qu'on possède un véhicule adapté au tout terrain que l'on passe partout.

Un automobiliste, l'a appris à ses dépens, avec en plus une grosse frayeur au moment du dégagement. Le chauffeur du tracteur qui extirpait l'imprudent hors des ornières, dans lesquelles il s'était empêtré, a vu apparaître un « OBUS » ?

La forêt d'Errouville a servi de dépôt de munitions pendant les deux conflits, 14/18 et 39/45.

Ce n'est pas risqué pour les promeneurs, mais pour les spécialistes du hors-piste et des figures à sensation dans les ornières, il y a un risque.

Le service déminage de Metz est intervenu.

Ceci s'adresse également aux quads et motos, grands amateurs de sensation fortes et de hors-pistes. Vu, leur vitesse de manœuvre, s'ils raccrochent un objet de type « artificier » ils ne verront que du feu !



explosion d'un obus de 100 sous une voiture

● **Cimetières...**

Des personnes se sont étonnées de l'affichage de la réglementation à l'entrée du cimetière.

Que dit la législation funéraire ?

Deux possibilités :

1 La municipalité gère elle-même son cimetière.

Dans ce cas, elle doit afficher une réglementation concernant principalement les entreprises qui vont effectuer des travaux dans le cimetière, et en plus la réglementation du cimetière.

Vous avez le libre choix sur la société qui va aménager votre concession.

2 La municipalité cède la gestion à une société spécialisée qui s'occupe de tout... il y a des frais de gestion pour la commune, et les familles doivent implicitement prendre les services funéraires que la société impose.

*** Il n'y a plus qu'à afficher la réglementation de police sur le savoir vivre dans le cimetière.

● **Le défenseur des droits...**

Le défenseur des droits est une institution de l'Etat complètement indépendante, chargée de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés.

Toute personne physique ou morale (une société, une association...) peut saisir directement et gratuitement le défenseur des droits lorsqu'elle pense être discriminée, constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite, quand elle a des difficultés dans ses relations avec un service public (CAF, Pôle emploi, retraite...) ou quand elle estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

www.defenseurdesdroits.fr

● **Il n'y a qu'email qui m'aille...**

Désormais, la souris l'emporte sur la plume, l'écran sur la feuille blanche. Quel dommage que cette révolution intervienne si tard !

Imaginez Daudet publiant sur « Facebook »

Les lettres de mon moulin pour être dans le vent. Je ne suis pas inscrit sur Facebook, mais des personnes bien intentionnées me communiquent par emails les écrits de ces nouveaux intellectuels Je rappelle que l'adresse « URL » de la mairie, n'est pas là pour faire de la « Tchat », ni pour me rapporter du « HOUX ». N'est-ce pas ! M. Mme les internautes. Certains, se plaignent de ne pas retrouver une belle forêt, comme ils pouvaient l'admirer. Avec les noms qui me sont communiqués, je ne vois pas de grands marcheurs. Ils vont se plaindre auprès des bûcherons, tout en entrant dans une propriété privée, pour une durée de 24 mois... « À leurs risques et périls ».

Dans le lot, il y a ceux qui ne s'inscrivaient pas à l'affouage, mais qui se servaient en forêt (Mea culpa, j'aurai dû appliquer la loi = 1500€ D'amende de classe 5). J'ai prévenu l'ONF, puisqu'il paraît que cela continue d'après les personnes bien intentionnées....

Il y a aussi les affabulateurs, qui disent avant ce n'était pas comme ça ! Pourtant, à cette époque, au fil des ans, les affouagistes étaient nombreux. Exemple : 1951, 107 affouagistes». Trois coupes comment était la forêt après passage des travailleurs ? Puisque la municipalité a eu recours au repeuplement artificiel pour une coupe.

Mangez des pommes, au moins, là, on sait d'avance où sont les pépins.

● **Un sac d'écolier a été trouvé près de l'école.**

A l'intérieur se trouve un carnet de « Liaison du Lycée Régional Hélène Boucher » de Thionville.

Il est à disposition en Mairie.

● **Arrêté de circulation « piéton » sur un chemin rural ...**

Le chemin rural au lieu-dit : « Derrière l'Eglise » sera fermé par des gravats du 6/6 au 6/7/2016.

Travaux de mise en sécurité d'une habitation à proximité.

● **Il s/elles ont dit...**

« La réforme territoriale est une aberration, la création des grandes régions, une idiotie et la disparition des départements un enfumage

Christophe Guilluy, géographe.

● **Regards...**

● 83% des Français ont une voiture, pour 74% des Britanniques, 85% des Allemands et 89 % des Italiens.

● Nombre d'infirmières pour 1000 habitants : 17 en Suisse, 13 en Allemagne, 11 aux Etats-Unis, 9 en France.

● 52 % des exportations britanniques vont vers des pays de l'Union européenne, et 7% des exportations de l'Union européenne vont vers le Royaume-Uni.

● Les 10 500 athlètes présents aux jeux Olympiques de Rio disposeront chacun de 43 préservatifs. C'est 3 fois plus que lors des JO de Londres en 2012.